

Cette enquête parcellaire est une nouvelle étape de la procédure engagée par la commune de Crolles pour réaliser des ouvrages pare-blocs manifestement sur-dimensionnés dans les prairies sèches des coteaux de Chartreuse.

L'association Trait d'Union, convaincue que ce projet porte une atteinte à l'environnement disproportionnée avec l'intérêt général affiché, a engagé un recours devant le tribunal administratif à l'encontre de la déclaration d'utilité publique qui fonde les expropriations maintenant envisagées.

Si des propriétaires souhaitent contester les expropriations que la commune va certainement mettre en œuvre à l'issue de l'enquête, nous sommes totalement à leur disposition et à celle de leurs avocats-conseils pour partager notre connaissance des irrégularités constatées dans ce projet.

Vous pouvez donc nous joindre à ces coordonnées :

Trait d'Union, Cidex 204, 38920 Crolles

traitdunion38@free.fr

Pour l'association Trait d'Union

Emmanuel Wormser, président